



Le garde des sceaux, Ministre de la justice

2 0 SEP. 2023

Paris, le

V/Réf.: 194799/24760/FB N/Réf.: 202310009531

Madame la Contrôleure générale,

Par correspondance en date du 13 avril 2023, vous m'avez fait parvenir le rapport relatif à la visite de contrôle de l'établissement pour mineurs (EPM) de Marseille (Bouches-du-Rhône) qui s'est déroulée du 12 au 15 septembre 2022.

Soyez assurée que votre courrier a retenu toute mon attention.

J'ai pris acte des bonnes pratiques relevées au sein de l'établissement.

J'ai également pris connaissance de l'ensemble de vos recommandations et demandé que la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vous apporte des réponses précises.

Il m'apparaît utile de vous faire part des observations suivantes.

#### 1 - S'agissant de l'établissement

En raison du nombre important de dégradations commises par les personnes détenues mineures à l'EPM de Marseille, des interventions sont ponctuellement réalisées. À cet égard, le recours à des sanctions disciplinaires telles que des « travaux de réparation », « de nettoyage » ou à une mesure de bon ordre, constitue une priorité dans le cadre éducatif. Un plan de remise en peinture annuel est également prévu pour l'ensemble des cellules ainsi que pour les locaux des unités.

Un chiffrage relatif au déploiement de points d'eau dans les cours de promenade a été réalisé et sera présenté à l'expression des besoins de 2024. En attendant, un accès à l'eau froide est opérationnel dans chaque cellule (eau mitigée/eau froide).

.../...

Madame Dominique SIMONNOT Contrôleure générale des lieux de privation de liberté 16/18 quai de la Loire CS 70048 75921 PARIS Cedex 19 Un groupe de travail constitué par la cheffe d'établissement (CE), des membres des organisations syndicales (OS) représentatives, le médecin du travail, la psychologue des personnels, l'assistante de service social des personnels, un membre du service des ressources humaines et le planificateur, de l'assistant de prévention et un membre du pôle de formation, s'est réuni en janvier, février, juin et octobre 2022, dans le but de mener une réflexion sur les causes de l'absentéisme des professionnels. Un plan d'action établi par cette équipe, a été lancé :

- la charte du surveillant acteur a été déclinée localement au travers de l'organisation de journées d'accueil des nouveaux personnels et des jours de formation en doublure ;
- une démarche de sensibilisation aux risques psycho-sociaux a été engagée ;
- le planning d'été 2023 a été entièrement préparé par la CE avec les OS et les surveillants.

Le groupe de travail continue de se réunir en 2023, la dernière réunion date du 9 mars 2023.

Le plan local de formation est défini en lien avec le pôle concerné qui intègre des journées de formation dans le planning annuel des agents. Une attention particulière est portée aux analyses de pratiques professionnelles croisées éducateurs/surveillants. Dans le cadre de cette démarche, un module de technique d'intervention a été demandé pour l'année 2023. Celui-ci doit tout d'abord être conçu par l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) et sa faisabilité est à l'étude.

# 2 - S'agissant des modalités de prise en charge

La DAP a conclu un contrat avec l'association ISM (inter services migrants) interprétariat : il s'agit d'un marché national de prestations d'interprétariat oral par téléphone, accessible à tous les créneaux horaires, y compris la nuit, les week-ends et jours fériés. Le film d'accueil Ma vie à l'EPM est, depuis janvier 2023, diffusé sur le canal vidéo interne, et une étude concernant un livret d'accueil constitué de pictogrammes à destination des mineurs non accompagnés (MNA) est en cours.

Le kit « arrivant » contient slips, chaussettes, tee-shirts, une paire de claquettes, un survêtement, une paire de chaussures de sport et une doudoune pour l'hiver (remplacée par une veste coupe-vent l'été).

Depuis octobre 2022, tous les postes sont couverts par 11 à 12 agents par jour bien que l'effectif des mineurs incarcérés connaisse une baisse. De ce fait, l'absentéisme du personnel a diminué et la couverture de l'unité des arrivants est assurée.

Un kit « entretien cellule » composé d'une pelle, d'une balayette, de plusieurs flacons (250 ml de crème à récurer ; 250 ml de détergent ; 240 ml de javel diluée à 3,6 %), de deux éponges, d'un rouleau de sacs-poubelle transparents, de 4 rouleaux de papier toilette, renouvelé tous les mois et d'une serpillère fournie à l'arrivée, renouvelée tous les six mois. Les balais sont, quant à eux, fournis sur demande. Enfin, du papier toilette sera désormais proposé en cantine.

Lorsqu'une demande de travaux est établie sur le logiciel Génésis via les observations des surveillants, intégrées au logiciel ISIS, les travaux sont réalisés dans la journée, et au plus tard le lendemain, sous peine d'application de pénalités, conformément aux obligations contractuelles prévues au marché. Si les travaux ne peuvent être faits le lendemain, le mineur est, dans la mesure du possible, changé de cellule pour être placé dans une cellule opérationnelle.

Le local « cantines » a fait l'objet d'un réaménagement en mars 2023 permettant d'accroître l'espace de stockage. Le catalogue des cantines a été enrichi en termes de propositions de produits tant alimentaires qu'exceptionnels avec de nouveaux éléments dont l'ajout a été suggéré par les mineurs de l'EPM (réveil matin ou jogging, par exemple).

Dans le cadre éducatif, toutes les télévisions sont coupées en période scolaire du lundi au vendredi de minuit à 7h00 du matin. Cette manipulation, prévue dès l'ouverture de l'EPM en 2007 ne peut être effective sans couper en même temps l'alimentation des prises et des téléphones. Néanmoins, la lumière et l'interphonie restent fonctionnelles. En période de vacances scolaires, le week-end et les jours fériés, il n'y a pas de coupure.

La note de service 2022/63 du 27 octobre 2022 relative aux repas, aux promenades et aux mouvements a été actualisée. Un nouveau registre d'unité permettant une simplification de la traçabilité des repas et des promenades ainsi qu'un tableau de suivi quotidien tenu par les officiers sur ces sujets ont été mis en place. Un point est fait chaque jour lors de la réunion de service.

En décembre 2022, une note de service relative à la mise en œuvre du régime renforcé a été finalisée par la direction de l'administration pénitentiaire (DAP), la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (ENJ). Le régime renforcé, strictement encadré, est systématiquement apprécié en commission pluridisciplinaire unique (CPU) et les mineurs concernés font l'objet d'un suivi hebdomadaire. Une fiche de mission commune au binôme surveillant/éducateur a été définie et un emploi du temps individualisé pour chaque mineur hébergé a été établi.

Une CPU « escorte » a été mise en place afin d'évaluer le niveau de sécurité à mettre en œuvre lors d'une extraction médicale. La présence des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire lors d'une consultation médicale est assurée dans les conditions précisées par la circulaire du 18 novembre 2004 (point 2.3), relative à l'organisation des escortes pénitentiaires des détenus faisant l'objet d'une extraction médicale, et par la note du directeur de l'administration pénitentiaire en date du 24 mars 2021; rappelant qu'elle n'est assurée auprès d'une personne détenue faisant l'objet d'une escorte de niveau 1 qu'à la demande expresse du personnel soignant.

#### 3 – S'agissant de la place des familles et des relations avec l'extérieur

Le recours à l'association ISM interprétariat renforce de façon concrète l'information faite auprès des familles à tous les stades de la prise en charge. Il est également proposé aux familles qui le souhaitent de visionner le film *Ma vie à l'EPM* à l'accueil des familles.

Il n'est pas prévu de revoir l'aménagement des locaux des parloirs. Pour autant, en 2022, 134 rendez-vous pour obtenir un créneau aux parloirs ont été pris par téléphone. Les plages horaires de prise de rendez-vous seront étendues le lundi de 14h à 16h, le mardi et le vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h. Une proposition de création d'une brigade de trois surveillants a été faite en janvier 2023. Elle permettrait d'assurer un créneau d'une heure de bibliothèque du lundi au dimanche, de garantir les parloirs le week-end et même de tenir un poste de surveillant scolaire. Une discussion est en cours avec les OS locales.

Les informations et l'affichage concernant la téléphonie sociale sont exposés dans chaque unité. Les mineurs ont à leur disposition une boîte-aux-lettres pour les courriers à destination de l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire. Le courrier ordinaire est, quant à lui, relevé en cellule par les agents et remis au service du vaguemestre. La mise en place de boîtes-aux-lettres dédiées aux courriers que les personnes détenues destinent aux services de l'EPM et à leurs correspondants extérieurs est à l'étude.

## 4 - S'agissant de l'ordre intérieur

Dans le but de prévenir, dissuader les actes de violence et protéger les mineurs incarcérés ainsi que le personnel pénitentiaire, une dizaine de caméras supplémentaires viendra compléter le dispositif déjà mis en place. Installées dans le courant de l'année 2023, elles seront positionnées dans les zones à risque telles que la salle de théâtre et la bibliothèque, par exemple.

Le processus disciplinaire de l'EPM de Marseille a été labellisé par l'organisme DEKRA en décembre 2022.

## 5 - S'agissant de l'accès aux droits

L'EPM de Marseille est inscrit dans une démarche d'expression collective des mineurs sur les activités socioculturelles et sportives en lien avec le délégué de la Défenseure des droits. Dans le cadre de cette approche, plusieurs réunions ont eu lieu avec les mineurs de chaque unité et d'autres sont à programmer.

En juin 2022, un protocole relatif à l'obtention et au renouvellement de la carte nationale d'identité a été signé avec la préfecture. S'agissant de mineurs, la procédure sera bientôt déclinée.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma parfaite considération.

Eric DUPON RETTI